

# Conditions Générales de Vente (CGV)

## Nelskamp Swiss AG

(En vigueur depuis septembre 2025)

### 1. Responsable



#### **Nelskamp Swiss AG**

Brotkorbstrasse 1

4332 Stein AG

Suisse

E-Mail: [info@nelskamp-swiss.ch](mailto:info@nelskamp-swiss.ch)

Téléphone: 062 212 40 02

### 2. Champ d'application

- Les livraisons, prestations et offres du vendeur sont exclusivement soumises aux présentes Conditions Générales de Livraison et de Paiement (CGL). Toute condition divergente, notamment les conditions d'achat de l'acheteur, est expressément rejetée.
- Si les CGL n'ont pas été remises à l'acheteur avec l'offre ou à une autre occasion, elles s'appliquent néanmoins dans le cadre d'une relation commerciale continue entre commerçants, dès lors qu'il en a eu connaissance ou aurait dû en avoir connaissance à partir d'une relation antérieure, même si le vendeur n'a pas expressément rappelé leur application.

### 3. Offre et conclusion du contrat

- Les offres du vendeur sont sans engagement et non contraignantes ; elles constituent uniquement une invitation à soumettre une offre. Toute commande de l'acheteur nécessite une confirmation écrite ou électronique du vendeur pour être juridiquement valable. L'exécution ponctuelle de la commande vaut acceptation, la facture tenant alors lieu de confirmation de commande.
- Les indications figurant dans les prospectus, catalogues, formulaires de commande ou autres documents publicitaires (dessins, illustrations, mesures, poids, caractéristiques techniques, etc.) ne sont contraignantes que si elles sont expressément confirmées par écrit.
- Les accords conclus avec des représentants ne sont valables qu'après confirmation écrite.
- En cas de croisement de lettres de confirmation comportant des conditions divergentes, celles du vendeur prévalent.

#### **4. Délai de livraison et d'exécution**

- Les délais et dates de livraison, qu'ils soient fermes ou indicatifs, doivent être convenus par écrit. Des livraisons partielles sont admises dans la mesure du raisonnable.
- En cas de retard de livraison dû à des circonstances indépendantes de la volonté du vendeur, le délai est prolongé de la durée de l'empêchement, augmentée d'un délai de reprise raisonnable. Le vendeur peut résilier partiellement ou totalement le contrat pour la partie non exécutée. L'acheteur ne peut réclamer aucun dédommagement pour cette prolongation.
- Sont notamment considérés comme cas de force majeure : grèves, lock-out, mobilisation, décisions administratives, retards non fautifs dans la production, etc., y compris chez les fournisseurs ou sous-traitants.
- Le vendeur doit informer l'acheteur sans délai dès la survenance d'un empêchement.
- Si l'empêchement dure plus de 3 mois, l'acheteur peut, après mise en demeure raisonnable, résilier le contrat pour la partie non exécutée.
- En cas de retard non justifié par la force majeure, l'acheteur ne peut exercer ses droits qu'après un délai supplémentaire d'au moins 14 jours.
- Le vendeur n'est responsable du retard que s'il résulte de sa faute ou de celle de ses auxiliaires. Il n'est pas responsable des fautes de ses fournisseurs, sauf cession des droits à l'acheteur.
- Si l'acheteur refuse ou ne réceptionne pas la marchandise à la date convenue, il doit verser au vendeur une indemnité équivalente à 25 % de la valeur nette de la marchandise, sauf preuve d'un préjudice moindre.

#### **5. Transfert des risques**

Le risque est transféré à l'acheteur dès la remise de la marchandise au transporteur ou dès sa sortie de l'entrepôt du vendeur. Si l'expédition est impossible sans faute du vendeur, le risque est transféré dès l'avis de mise à disposition.

#### **6. Paiement**

- Sauf convention contraire, le prix est payable immédiatement à réception de la marchandise, sans déduction. Les frais de transport sont à la charge de l'acheteur. La livraison s'effectue « franco bord de trottoir ».
- Le vendeur peut imputer les paiements sur les dettes les plus anciennes, après en avoir informé l'acheteur.
- Le paiement est réputé effectué uniquement lorsque le vendeur dispose librement du montant.

En cas de retard de paiement, des intérêts de 10 % au-dessus du taux de base de la Banque nationale allemande sont dus, sans préjudice de dommages supplémentaires.

- L'acheteur ne peut retenir des paiements qu'à hauteur de la valeur du défaut constaté, à déterminer par un expert désigné par la chambre de commerce compétente.

## **7. Garantie et réclamations**

- En cas de défaut constaté, l'acheteur ne peut ni revendre, ni transformer, ni installer la marchandise avant accord sur la procédure de réclamation.
- Le non-respect des instructions de pose ou l'utilisation de pièces non conformes annule toute garantie, sauf preuve contraire apportée par l'acheteur.
- L'acheteur doit contrôler la marchandise dès réception et signaler tout défaut par écrit dans un délai de 10 jours.
- En cas de réclamation justifiée, le vendeur choisit la modalité de réparation (remplacement ou réparation) et dispose d'un délai d'au moins 14 jours. Si celle-ci échoue, l'acheteur peut demander une réduction du prix ou la résiliation du contrat.
- Tout cas de garantie survenu chez un consommateur doit être immédiatement signalé au vendeur avec les informations nécessaires.
- Les droits de garantie ne sont pas cessibles.
- Les demandes de dommages-intérêts sont régies par l'article 9.

## **8. Réserve de propriété**

- Bis Le vendeur conserve la propriété de la marchandise jusqu'au paiement intégral de toutes les créances présentes et futures.
- La transformation s'effectue pour le compte du vendeur ; en cas de combinaison avec d'autres biens, la copropriété est transférée proportionnellement à la valeur.
- L'acheteur peut revendre la marchandise sous réserve tant qu'il n'est pas en défaut. Il cède par avance au vendeur toutes les créances résultant de cette revente.
- En cas de saisie par des tiers, l'acheteur doit informer immédiatement le vendeur.
- En cas de non-respect du contrat, le vendeur peut reprendre la marchandise sans que cela ne constitue une résiliation.

## **9. Limitation de responsabilité**

- Toute responsabilité pour dommages, quel qu'en soit le fondement juridique, est exclue, sauf en cas de faute grave, d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, ou de violation d'obligations essentielles.
- En cas de manquement à des obligations essentielles, la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles et typiques, sauf faute grave.

## **10. Protection des données**

Le traitement des données personnelles s'effectue conformément à notre politique de confidentialité disponible sur notre site web.

## **11. Droits d'auteur et d'utilisation**

Tous les contenus (textes, images, logos, concepts) publiés sur notre site ou dans nos documents sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

## **12. Exclusion de responsabilité pour les contenus externes**

Notre site peut contenir des liens vers des sites tiers. Nous déclinons toute responsabilité pour leurs contenus.

## **13. Droit applicable et for juridique**

- Le droit suisse est seul applicable, à l'exclusion de la Convention de Vienne (CISG).
- Le for exclusif pour tout litige est le siège du fournisseur, soit CH-4332 Stein AG (Suisse).

## **14. Prix**

Tous les prix s'entendent nets, hors TVA, sauf accord contraire.

## **15. Modifications**

Nous nous réservons le droit de modifier ces CGV à tout moment et sans préavis.

Fait à Stein AG, Suisse, en septembre 2025

*Cette traduction a été réalisée à l'aide d'une intelligence artificielle. Des erreurs peuvent donc être présentes. Nous vous renvoyons expressément aux conditions générales en langue allemande, qui font foi.*